

Le comité d'entreprise européen

Le comité d'entreprise européen du groupe Suez (CEE) est constitué, en fonction du nombre de salariés par pays au périmètre européen, de représentants du personnel nommés par chaque organisation syndicale au prorata de leur représentativité. Il est présidé par le PDG du groupe.



Son rôle

Son rôle est :

? D'être informé et consulté sur les aspects économiques et sociaux des entreprises du Groupe Suez au périmètre de l'Europe. Il ne se substitue pas aux instances d'information et de consultation du personnel propres à chaque entreprise et à chaque pays, qui conservent l'intégralité de leurs attributions. instance est composée de 32 membres, désignés par leur organisation syndicale.

? De négocier des accords de niveau européen respectant la législation sur des aspects tels que : santé / sécurité, égalité professionnelle, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

? De mener des missions dans les pays du périmètre afin de constater l'application des accords et échanger avec les IRP (Instances Représentatives du Personnel) locales.

La CGT est représentée par 4 élus.

Le fonctionnement du CEE

Un secrétariat constitué de 11 membres se réunit tous les 2 mois afin de faire un tour d'horizon de l'évolution du groupe. Il est chargé de coordonner l'activité et le suivi du CEE entre les séances et de préparer les réunions ainsi que du suivi des expertises.

Compte tenu des thèmes à aborder en CEE des groupes de travail sont constitués:

Des groupes permanents:

- Santé sécurité
- Eau
- Déchets
- Social

Des groupes non permanents liés à l'actualité du groupe:

- Digitalisation

